

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA REDACTION

Chez M. van Weelden, Libraire, Lange Poort, n. 10. Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *intra muros*.

LA CRISE.

Le bruit, malheureusement trop répandu en ville, que M. Donker Curtius avait démissionné au Roi, à la suite du rejet par la Chambre des États-Généraux de deux projets de loi qui abolissaient les peines corporelles, réprochées depuis longtemps par l'opinion publique, et l'autre qui premier pas dans ces voies d'impérieuses économies que notre nouvelle organisation politique doit se proposer pour but.

Nous comprenons facilement combien cette opposition, et surtout celle qui nous avons été très sobre sur son égard, avait droit de s'attendre, surtout de la part de ceux qui ont le plus spécialement intérêt au maintien de la paix publique, à un concours loyal et à un appui sincère.

Tous les hommes éclairés, amis de leur pays et du trône, nous le disons sans crainte d'être démenti, déplorent avec nous l'obstacle fatal que la Première Chambre vient de jeter à travers les mesures patriotiques du ministre dont M. Donker-Curtius fait partie, et qui place celui-ci dans la pénible nécessité de résigner ses fonctions.

Cette malencontreuse opposition de la Première Chambre prouve qu'elle a méconnu complètement la situation du pays, les besoins, les dangers du moment, les vœux de tout ce que la Néerlande compte de citoyens éclairés, de véritables soutiens du trône et de la patrie. C'est un premier pas, c'est un premier essai, dans une voie de révolution dont l'issue, qu'on ne s'y trompe pas, serait le triomphe du parti du désordre et de l'anarchie; car elle nous a aussi créés des organes qui lèvent déjà au-dessus de nous et qui seront dans la joie, à la suite d'un vote, à leur faire espérer d'être bientôt débarassés d'un ministre dont ils redoutent l'énergie et que pour ce motif ils honorent chaque jour de leurs injures et de leurs calomnies.

Mais comme nous apprenons à l'instant que le Roi de Hollande n'a pas encore accepté la démission du ministre, nous sommes inspirés par les véritables intérêts du peuple néerlandais, Sa Majesté ne balancera pas entre les deux partis que dans le moment actuel nous croyons possibles pour la Couronne; car celui de la réaction contre laquelle nous nous sommes énergiquement prononcés dans notre article du 31 mai, serait à notre avis une inspiration aussi fatale aux intérêts de la monarchie constitutionnelle qu'au repos et au bonheur de la nation.

LA HAYE, LE 1^{er} AOUT.

REVUE POLITIQUE.

On sait que la Chambre des députés avait voté le 18 une adresse au pape. Elle suppliait le saint père de donner suite à sa promesse de se joindre sans retard à la ligne italienne. Les correspondances, Pie IX était entièrement dévoué. Le traitement fait à son ambassadeur, la conduite du parlement qui a déclaré fédérale la question italienne sur le Tyrol et l'entreprise des Autrichiens sur l'Émilie ont fait disparaître ses scrupules. On sait également que Pie IX ne savait qu'il recevrait l'adresse le 21 seulement, et que ce retard avait indisposé le peuple; une adresse à la chambre fut préparée, et l'on prépara une manifestation dans l'intervalle, le ministre donna encore une fois son démission. Le pape l'accepta. Il chargea le comte Pasolini de former un nouveau cabinet; mais celui-ci avait posé pour première condition la déclaration immédiate de guerre à l'Autriche, Pie IX répondit qu'avant quarante-huit heures, il ne recevrait aucune députation et ne prendrait aucune décision. Alors la garde nationale se porta sur le château Saint-Ange. L'adresse fut lue devant la chambre; attendait la réponse à l'adresse, considérée comme une pétition, et fut renvoyée à la commission spéciale et le rapport au lendemain. La commission de ce fait porta le peuple, aux dernières extrémités. La scène du 15 mai fut jouée à Rome. Aux environs de midi, la salle des séances fut envahie par le peuple et le président se coucha.

Le Journal des Débats annonce même aujourd'hui que des députés de Rome du 22, arrivés à Paris par voie extraordinaire, disent que le pape n'ayant point réussi à former

le ministère dans le sens de la neutralité, le peuple et la chambre des députés auraient institué un gouvernement provisoire. Nous ne porterons pas de jugement sur ces événements qui se déroulent en eux-mêmes leur morale. Nous ne pouvons que les déplorer. Ils sont un malheur pour l'Italie. Espérons que le malheur n'est point irréparable.

Un journal de Paris nous apporte aujourd'hui des détails sur les motifs qui ont déterminé le départ précipité du général Oudinot pour le quartier-général de l'armée des Alpes. Le général Oudinot aurait pour mission de réunir un petit corps d'armée pris dans les divisions qui sont à Montpellier, Lyon et Grenoble, puis de le diriger sur Toulon, où des troupes sont envoyées à une division de notre armée navale. Ce corps d'armée doit, assurément, entrer dans les eaux de l'Adriatique, et occuper une ville importante de l'Italie (Ancone), ce sera son point de départ.

Les nouvelles du théâtre de la guerre en Italie sont contradictoires. Nous avons parlé hier d'une défaite des Piémontais, près de Villa-Franca. Aujourd'hui d'autres lettres prétendent que cette déroute aurait, au contraire, tourné à l'avantage des Italiens, et que les Autrichiens, enveloppés de toutes parts, n'ont de retraite que du côté de Castelnuovo, où le duc de Savoie ne peut les rencontrer avec des avantages de positions tels qu'ils puissent les tailler en pièces.

La Gazette nationale suisse va plus loin encore. Elle a reçu, dit-elle, de Milan des nouvelles du 26 juillet, qui lui annoncent que les Autrichiens auraient subi une défaite éclatante et que 12,000 prisonniers, 50 canons et 12 drapeaux seraient restés au pouvoir des Italiens. Le général Nugent aurait même été fait prisonnier. Enfin on ajoute qu'une insurrection très-grave a éclaté à Padoue contre les Autrichiens.

Voilà, pour les Piémontais, le beau côté des nouvelles qui circulent. Voici maintenant le revers: Il est positif que les Italiens attaqués à Rivoli ont été obligés d'abandonner toutes les hauteurs, après une bataille de trois heures; il est positif aussi que malgré les efforts des Piémontais les Autrichiens sont parvenus à jeter un pont sur le Mincio et à traverser le fleuve. Radetzky marche sur Milan, où l'on s'apprete du reste à lui opposer une vigoureuse résistance.

Ce qui résulte de l'ensemble de toutes ces nouvelles, c'est que les revers et les succès se balancent entre les deux armées, que le temps de la temporisation est passé et qu'un événement décisif est imminent, si même il n'a déjà eu lieu au moment où nous écrivons ces lignes.

Les dernières nouvelles d'Irlande viennent confirmer les déclarations du marquis de Lansdowne.

Tous les bruits qui ont couru sur l'insurrection ont été complétement démentis. Le sang n'a pas coulé, n'en dépit à tous ceux qui voudraient voir l'Irlande en feu par amour pour l'Irlande en particulier, et par amour pour l'humanité en général.

On espère, au contraire, malgré le point avancé où sont les choses dans quelques comtés du sud, que le gouvernement anglais sera assez heureux, sinon pour faire avorter l'insurrection, au moins pour s'en rendre maître dès le début.

On dit que lord Palmerston a résolu d'envoyer, à Francfort, un ambassadeur (on parle de lord Cowley) pour agir comme médiateur dans la question du Danemark, et recommander énergiquement une solution de cette question.

Il est question de donner un successeur à l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, le marquis de Normanby. Ce successeur serait lord Holland.

L'Angleterre aurait, dit-on, l'intention de ne plus accréditer d'ambassadeur auprès du gouvernement français. Elle se contenterait d'un simple ministre, conformément aux nouveaux usages de la république, qui ne nomme plus que des ministres ou chargés d'affaires auprès des puissances étrangères, et qui ne compte faire d'exception à cette règle qu'en faveur du saint-siège.

Nous avons parlé à différentes reprises de l'impression produite en Prusse, par le rescrit du ministre de la guerre de l'empire, M. de Peucker. La chose a été prise très sérieusement, non-seulement à la bourse, où les fonds ont baissé, mais encore dans les journaux, qui fourmillent d'adresses et de protestations. L'opinion générale est qu'il ne reste au signataire de cette ordonnance, pour éviter une sécession plus complète, qu'à abandonner et rétablir l'ordre; qui est d'autant plus de sa part qu'il est Prussien, et nous ne serions nullement étonné de voir rapporter l'ordre en question. Un journal de Berlin, le Zeitungshalle annonce même qu'on racontait aux tribunes publiques de l'Assemblée nationale de Prusse, qu'on avait reçu du vicair de l'empire, la nouvelle que le ministre de la guerre de l'empire a rendu de son autorité privée le rescrit ordonnant, pour le 6 août, une parade purement de serment au vicair de l'empire de la part de toutes les troupes des différents Etats de l'Allemagne. On ajoutait que cette mesure serait retirée par le vicair de l'empire. Cependant nous trouvons aujourd'hui dans le Moniteur de Prusse un ordre du jour signé par le roi, qui annonce à l'armée la nomination de l'archiduc Jean comme vicair de l'empire, nomination que le roi a approuvée non seulement parce que le prince est son ami intime, mais parce qu'il a su, aussi, en temps de paix comme en temps de guerre, s'acquiescer un nom glorieux. L'ordre du jour ajoute que dans toutes les occasions où l'intérêt général de l'Allemagne sera en cause, le roi se fera un honneur de protéger avec le concours de son armée la liberté et l'indépendance de l'Allemagne, et que partout où les troupes prussiennes agiront pour la cause allemande, elles devront se soumettre aux ordres de l'archiduc.

Il est plus que probable que l'Assemblée nationale de France ne s'occupera pas de la constitution avant le mois d'octobre, et

l'état de siège ne sera pas levé avant cette époque, car le pouvoir exécutif voudra garder toute sa force en l'absence des représentants du peuple; or, l'Assemblée est forcée de prendre un congé d'un mois pour la tenue des conseils généraux, qui se réuniront vers le 5 septembre, et dont on calcule que cinq cents représentants au moins feront partie. D'un autre côté, la commission de constitution déclare qu'elle ne sera pas en mesure de faire son nouveau rapport avant trois semaines. Il est donc à presumer que la discussion sera remise à la reprise des séances.

La Patrie annonce effectivement que le congé d'un mois sera du 25 août au 25 septembre, mais que l'Assemblée sera toujours censée réunie. On songe même à constituer son bureau de manière à ce qu'il puisse rester à Paris pendant cette période de temps, afin de prêter au besoin un appui efficace au pouvoir exécutif.

La situation financière ne s'améliore pas autant que le dernier emprunt de 175 à 200 millions aurait dû le faire espérer. Un avis, qui vient de paraître dans le Moniteur, comme lieu de croire que jusqu'ici rien n'a été conclu avec le banquier Rothschild; on lui accorderait la préférence jusqu'au 12 août, mais d'ici là, pourtant, le ministre des finances ne repoussera pas les propositions que lui feraient les capitalistes.

On assurait avant-hier dans les couloirs de l'Assemblée nationale qu'un arrêté du chef du pouvoir exécutif, pris dans les premiers jours dans le Moniteur et rendrait toute discussion inutile au sujet de la presse, puisqu'il leverait l'interdiction sur les journaux.

Des débats intéressants ont dû avoir lieu hier dans l'Assemblée nationale entre M. Thiers et M. Proudhon. Les débats ont été pour M. Thiers, parce qu'il est orateur et qu'il a pour lui les sympathies de l'Assemblée. Le discours de M. Proudhon sera écrit, mais il ne sera pas bien écrit. Proudhon n'a pas plus l'habitude de débiter que M. Lamoussais. Et ce n'est pas le seul point de divergence qui existe entre eux. Tous deux, écrivains excentriques, ont une hauteur de l'opinion qu'ils ont d'eux-mêmes, ils ont d'une grande influence sur les événements du 24 février, mais ils viennent tomber au pied de la tribune et voient à la se dissiper une partie de leur prestige.

Une correspondance de Constantinople, en date du 27 juillet, adressée au Journal des Débats, affirme que l'intervention des Russes en Valachie a eu lieu sans une entente préalable avec la Porte, qui au fond, considère cette intervention comme une atteinte des plus graves portée aux traités et surtout aux droits du Sultan. Mais en présence de la réserve de l'Angleterre et de la France, le divan n'a pas osé ainsi que l'on doit expliquer la coopération de la Russie à l'intervention russe. Cette correspondance confirme, en fait, ce qui nous a été appris par les journaux allemands de l'envoi en Valachie d'un corps d'armée turc, de quinze à vingt mille hommes, qui devait combiner ses mouvements avec ceux des troupes russes. Elle confirme également le départ pour Bucharest du ministre du commerce Soleymann pacha, en qualité de commissaire extraordinaire.

Au reste, le divan ne serait pas opposé à accorder aux Valaques la plus grande partie des réformes qu'ils réclament. On sait que ces réformes sont désignées dans un projet de loi de vingt articles proclamé par le gouvernement provisoire à Bucharest. Parmi ces vingt-deux articles, il n'y a guère que la liberté illimitée de la presse et la garde nationale qui effarouchent la Porte.

Conformément à l'art. 16, M. Ghika a été chargé par le gouvernement provisoire de Valachie de représenter la principauté à Constantinople; mais la Porte a refusé de le reconnaître. Toutefois il a des rapports avec les missions de France et d'Angleterre; il a eu aussi une entrevue officielle avec le ministre des affaires étrangères.

Une lettre particulière d'Athènes, à la date du 17, peint sous les plus tristes couleurs l'état général de la Grèce. Déjà des divisions se manifestaient au sein du cabinet nouvellement modifié. Quant à la situation financière, elle était des plus déplorables. Le trésor était entièrement épuisé.

Il y a eu hier un conseil des ministres qui a duré plusieurs heures. A l'issue de ce conseil, le bruit s'est répandu et s'est même confirmé depuis, que M. Donker Curtius, ministre ad interim de la justice, a offert au Roi la démission de ses fonctions, par suite du rejet par la Première Chambre des deux dernières lois. On ne dit pas que S. M. ait accepté la démission de M. Donker Curtius.

M. le conseiller d'Etat Auguste Moritz, venant de Stettin en Poméranie, est arrivé en cette ville et est descendu à l'Hotel de l'Europe.

TRAITÉ DE PAIX ENTRE LES ETATS-UNIS ET LE MEXIQUE.

(Suite. — Voir notre numéro d'hier.)

Art. 7. La rivière Gila et la partie de la Rio-Grande qui se trouve plus bas que la frontière méridionale du Nouveau-Mexique, divisées par le milieu entre les deux républiques aux termes de l'article 5, la navigation sur la Gila et sur le Bravo au-delà de la frontière sera libre et commune aux navires et citoyens des deux pays, et nul ne pourra sans le consentement de l'autre contraindre aucun navire qui empêcherait ou interromprait, en tout ou en partie, l'exercice de ce droit, pas même dans le but de favoriser de nouveaux systèmes de navigation. Il ne sera point levé de taxes ou de droits, n'importe sous quelle dénomination ou titre, sur les navires ou personnes navigant sur ces rivières, ou sur les marchandises ou effets que l'on y transporterait, dans le cas de débarquement sur l'un ou l'autre rivage. Si à l'avenir on veut rendre lesdites rivières navigables ou de les maintenir en cet état, il était nécessaire ou avantageux d'établir un droit ou une contribution, cette taxe ne pourra avoir lieu que du consentement des deux gouvernements. Les stipulations contenues dans le

présent article, n'ayant en aucune manière les droits territoriaux de chacun des territoires dans les limites établies.

Art. 8. Les Mexicains actuellement établis sur les territoires ayant appartenu à l'empire du Mexique, et qui resteront compris à l'intérieur des limites des Etats-Unis, de la manière définie par le présent traité, seront libres de continuer leur séjour, ou de retourner en tout temps dans la république mexicaine, en conservant la propriété qu'ils possèdent sur lesdits territoires, ou d'en disposer et d'en expédier les produits, ou de leur semblables sans qu'ils soient tenus de ce chef de l'accomplissement d'aucune contribution, taxe, ou imposition quelconque. Ceux qui préfèrent rester sur lesdits territoires, peuvent conserver, soit les titres et les droits de citoyens mexicains ou bien acquiescer ceux de citoyens des Etats-Unis. Mais ils seront obligés de faire leur déclaration dans l'année qui suivra la date de l'échange des ratifications du présent traité; et ceux qui resteront sur lesdits territoires après l'expiration de cette année, sans avoir déclaré leur intention de vouloir conserver la qualité de citoyens mexicains, seront considérés comme ayant préféré devenir citoyens des Etats-Unis.

Les propriétés de toute nature situées sur lesdits territoires et actuellement appartenant à des Mexicains qui n'y sont point établis, seront inviolablement respectées. Les propriétaires actuels, légitimes, et tous les Mexicains, qui par la suite acquerront ces propriétés par contrat, jouiront également à cet égard des mêmes garanties que si elles appartenaient à des citoyens des Etats-Unis.

Art. 9. Les Mexicains établis sur les territoires susmentionnés qui ne seront point la qualité de citoyens de la république mexicaine, en conformité de ce qui est stipulé à l'article précédent, seront incorporés dans l'Union des Etats-Unis et seront admis en temps opportun, à déterminer par le congrès des Etats-Unis, à jouir de tous les droits de citoyens des Etats-Unis, conformément aux principes de la constitution, et, entre autres, ils seront admis à exercer le droit de suffrage, le jour même de leur prise de possession de leur propriété, sans qu'ils soient tenus de faire aucune déclaration de leur religion sans restriction aucune.

Art. 10. (Supplément.)

Art. 11. Considérant qu'une grande partie des territoires qui par le présent traité seront compris à l'avenir dans les limites des Etats-Unis, est actuellement occupée par des tribus sauvages, qui doivent demeurer sous le contrôle exclusif du gouvernement des Etats-Unis, et dont les excursions sur le territoire mexicain seraient extrêmement préjudiciables aux intérêts des habitants, il a été formellement convenu que toutes ces excursions seront empêchées par les forces du gouvernement des Etats-Unis toutes les fois qu'il sera nécessaire, et que, dans les cas où ces actes ne pourraient être prévus, ils seront punis par ledit gouvernement, qui en exigera satisfaction, de la même manière, et avec égale diligence et énergie, que si les excursions avaient été projetées, ou commises sur son propre territoire, contre ses propres citoyens. Il ne sera point légal, sous quelque prétexte que ce soit, qu'un habitant des Etats-Unis achète ou acquière, au Mexique, ou un étranger, résident au Mexique qui aura pu être capturé par les Indiens établis sur les territoires des deux républiques, ou des chevaux, mules, bétail ou toute autre propriété dérobée sur le territoire mexicain par ces Indiens.

Et dans le cas où quelque personne ou personnes, capturées par les Indiens, en deçà des limites du territoire mexicain, seraient conduites dans l'intérieur du territoire des Etats-Unis, le gouvernement de ce dernier pays promet et prend l'engagement de la manière la plus solennelle, aussitôt qu'il aura connaissance que de tels captifs se trouvent sur son territoire, et quand il sera possible de les délivrer au moyen des plus vives démarches, d'employer son influence et son pouvoir, de les faire restituer à leur pays, ou de les remettre à la disposition de l'agent ou du représentant du gouvernement mexicain. Les autorités mexicaines auront soin, en tant qu'elles le pourront, de donner avis au gouvernement des Etats-Unis, de pareilles captures, et son agent fournira les frais nécessaires pour l'entretien et la transmission desdits captifs à leur pays, en même temps qu'il leur fournira les moyens de leur retour au Mexique, en tous lieux où ils se trouvent, et de leur passage par les Etats-Unis, avant d'être envoyés au Mexique. Les autorités mexicaines auront soin de la présence de captifs mexicains sur son territoire, et de leur remise entre les mains de l'agent mexicain comme il est stipulé ci-dessus.

A l'effet de donner à ces stipulations la plus complète efficacité possible, et en même temps d'assurer la sécurité et la réparation exigées par leur véritable esprit et intention, le gouvernement des Etats-Unis sera prêt, présentement et par la suite, et sans observer aucun délai inutile, à faire adopter telles lois que la nature de la question rendra nécessaires, avec toute diligence et dans la forme voulue. Finalement, ledit gouvernement ne perdra jamais de vue la sainteté de cette obligation, chaque fois qu'il y aura lieu de s'occuper de mesures pour l'éloignement des Indiens d'une partie desdits territoires qui pourront être appropriés à la colonisation par les citoyens des Etats-Unis; mais au contraire on aura spécialement soin de ne point placer les Indiens qui occupent dans la nécessité de chercher à se fixer dans d'autres contrées, en y commettant des invasions que les Etats-Unis se sont solennellement engagés à réprimer.

Art. 12. En considération de l'extension des limites acquises par les Etats-Unis, comme elles ont été décrites dans le cinquième article du présent traité, le gouvernement des Etats-Unis s'engage à payer au gouvernement de la république mexicaine la somme de quinze millions de dollars, immédiatement après que le présent traité aura été formellement ratifié par le gouvernement de la république mexicaine, la somme de trois millions de dollars sera payée audit gouvernement par la république des Etats-Unis, en la ville de Mexico, en monnaie d'or ou d'argent de Mexico.

Les douze millions de dollars restants seront versés au même avant-avant, et en même monnaie, en paiements annuels de trois millions de dollars, à partir du premier jour de l'intérêt calculé à raison de six pour cent par an sur la somme totale de quinze millions de dollars, le premier paiement devant être fait le premier jour de l'année qui suivra la date de la ratification du présent traité par le gouvernement mexicain, et les paiements annuels suivants à la même époque de l'année, et à son échéance, jusqu'à ce que l'intérêt accumulé depuis le commencement par cet attermoiement, sera également payé.

Art. 13. En outre, les Etats-Unis s'engagent à payer aux réclamants toutes les sommes dues quant à présent, ainsi que celles qui leur resteront plus tard, du chef de leurs réclamations déjà liquidées et approuvées par le tribunal de la république mexicaine, conformément à ce qui est convenu entre les deux républiques, conclues le 24 février 1848, et à leur paiement, et le troisième jour de janvier de l'année cent quarante-huit, de manière que la république mexicaine sera absolument exempte de tout paiement de toutes les dépenses quelconques relatives auxdits attermoiements.

Art. 14. Les Etats-Unis déchargent en outre la république mexicaine de toutes les réclamations des citoyens des Etats-Unis qui n'ont point encore été liquidées, contre le gouvernement mexicain, et qui ont pu avoir leur origine antérieurement à la date de la signature du présent traité, lequel acquittement sera final et perpétuel, bien que lesdites réclamations soient réglées ou admises par le tribunal des commissions dont il sera question à l'article suivant, et que, sans qu'il y ait le montant total de celles admises.

Art. 15. (Supplément.)

VENEZIA, 20 JUILLET. — Il y aura aujourd'hui une attaque générale de nos troupes sur les Piémontais. Hier déjà il venait en une contre Rivoli. Toute l'armée opère en même temps sur différents points. Déjà à 3 heures du matin, les troupes de nos troupes sur les retranchements de Somma Campagna qu'on avait cru inexpugnables; maintenant, on ne voit plus ni amis ni ennemis. Si Peschiera restait encore en notre pouvoir, toute retraite serait coupée aux Autrichiens.

à approcher de la nouvelle que l'attaque générale contre le centre de l'armée ennemie près de Somma Campagna et Villa-Franca, a été commencée à un plein succès. Des retranchements des Piémontais ont été enlevés; 40 canons ont été pris. L'ennemi a repassé le Mincio dans le plus grand désordre. Le 22 au matin, l'armée, sous le commandement du baron de Welden, s'est avancée jusqu'à Crémone. Rivoli est de nouveau en notre pouvoir. Le quartier de Verone pourra prendre sa route par la vallée de l'Adige. Les rapports officiels, qui ne tarderont pas à arriver, comprendront les détails de ce brillant fait d'armes.

Le gouvernement provisoire de la Lombardie a fait publier le bulletin suivant:

Les nouvelles officielles arrivées du camp annoncent que dans la nuit du 22 au 23 les Autrichiens ont attaqué l'armée piémontaise sur deux points, à la montagne della Corona de Rivoli et au Bocca entre Somma Campagna et Villa-Franca. Les hauteurs de Rivoli ont été abandonnées par les Italiens, après une bataille de 3 heures attendue la supériorité numérique des Autrichiens. La brigade Pielona tient ferme dans la position del Bosco, et elle a repoussé l'ennemi. Le roi, en apprenant ces nouvelles, s'est mis en marche avec toute l'armée de la direction de Villa-Franca, laissant les Lombards et quelques corps piémontais garder le hucous de Mantoue.

Le 24 au matin l'ennemi, fort de 25,000 hommes, occupait le voisinage de Somma Campagna et d'Oliosi. Ses avant-postes venaient à Custosa. Notre armée, à peine arrivée sur le champ de bataille, se disposait à offrir le combat aux Autrichiens.

— Les dernières nouvelles sur la bataille qui se livre ici ce moment sont de Lonato du 24 juin. La victoire des Italiens ne pouvait plus être douteuse, puisque les Autrichiens étaient attaqués de trois côtés. On a les nouvelles, nouvelles de l'après-midi du 24 juillet. Les Autrichiens étaient en pleine déroute du côté de Castelnovo.

— Des dépêches de Lonato portent que les Autrichiens, pris entre 3 feux, étaient en pleine déroute du côté de Castelnovo. On espérait que dans leur retraite, ils rencontreraient le corps du duc de Savoie, qui achèverait de les tailler en pièces.

Quartier-général de Villa-Franca, 23 juillet.

A S. Exc. le ministre de la guerre, à Turin. — Le 2^e corps d'armée a été attaqué hier, 22, par des forces imposantes dans les positions de Lorena, Ferrara et Rivoli. Les troupes, quelque numériquement inférieures, se sont bien défendues. Dans la journée, l'ennemi, sorti de Verone avec des forces imposantes, a attaqué la position de San Guilina, Ostaria del Bosco, Sona et Somma Campagna, repoussant le 2^e corps vers Castelnovo. Pendant que cela se passait à gauche, le roi ordonnait que la 4^e division de réserve (S. A. R. le duc de Gènes), la 1^{re} brigade Aosta et la division de cavalerie se concentrasent entre Villa-Franca et Mezzocane; ce mouvement a été exécuté avec une rare précision, après une marche très accélérée que n'a pas retardée une chaleur excessive. Le roi est resté avec son quartier-général à Villa-Franca, afin de pourvoir à tout.

Rivoli, 22 JUILLET. — 10 heures du soir. — Le corps d'armée de Rivoli, à Corona, a été attaqué à 10 h. du matin; du côté du mont Baldo, venait encore une force exhubérante qui a forcé les 6 compagnies stationnées à Ferrara et à Corona à se retirer, sans une perte considérable. (Le rapport manque encore.) Un renfort de 1,300 hommes d'infanterie et une 1/2 batterie d'artillerie ont rétabli les affaires sur ce point. L'ennemi nous incommodant beaucoup avec la batterie du mont Pastello, j'opérai la retraite sur la position de Colmasino ou au moins de Cavajon et Assi. L'ennemi menacé d'ailleurs de passer le fleuve à Ponton. La ligne qui fait face à Verone, affaiblie ainsi, ne peut résister à une attaque de Somma Campagna.

On lit dans la Gazette de Turin, du 25 juillet.

A son Exc. le ministre de la guerre, à Turin. — Aujourd'hui a eu lieu une bataille entre Costoda et Somma Campagna. Le courage et l'ardeur de nos troupes y ont brillé. Le roi avait confié au général Bava, commandant de divers corps qui ont coopéré à l'entreprise consistant à couper aux Autrichiens la retraite sur Verone. Ceux-ci, les jours précédents, s'étaient aventurés à attaquer les positions de Rivoli et à s'avancer sur le Mincio, faisant mine de le passer. Ayant eu avis de ces projets de l'ennemi, le roi a concentré hier à Villa-Franca, divers corps de ses troupes, et il a fait attaquer l'ennemi avec un plein succès. Les Autrichiens ont été obligés d'abandonner des positions très fortes sur les hauteurs, nonobstant une résistance que l'on peut dire acharnée. Il a été fait 600 prisonniers, et pris un drapeau. L'ennemi a eu plus de tués et de blessés que nous en avons fait d'autres détails aussitôt que possible, mais je regrette d'avoir à vous dire que l'ennemi a réussi aujourd'hui à jeter un pont sur le Mincio et à le passer à Salizade; on ne sait pas encore sa force. L'espérance que cette opération lui sera préjudiciable. Nos troupes sont animées de meilleur esprit; elles sont victorieuses partout où elles n'ont pas affaire à des forces absolument irrésistibles.

Le chef d'état-major, SOLASCO.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS DE ROME. — Séance du 20 juillet.

Le président a vu de Sereni annonce qu'il a été avec la députation, présenter l'adresse au St. Père, qui a reçu de la manière la plus gracieuse. Il a dit être disposé à donner tous les ordres nécessaires pour garantir le succès de la défense de la conversation qui a eu lieu avec sa sainteté; il résulte que le St. Père veut que son ministère s'occupe et pourvoie à tous les moyens de défense qui pourront être nécessaires. 2. Que les ouvertures seront reprises et continuées pour la conclusion de la ligue italienne.

M. Sereni. La pétition du peuple mérite les plus grands éloges, mais les choses n'en sont pas à ce point que l'on doive croire la patrie en danger et qu'il soit nécessaire de recourir à des moyens extraordinaires.

M. Montanari. La patrie n'est pas Rome, c'est l'Italie, et l'Italie est dans le plus grand danger. Le sol de la patrie a été envahi et envahira. La patrie est en danger dès le moment que les Autrichiens attendent leur domination sur le Pô. Après tant de sacrifices faits pour mettre sur pied une armée de 30,000 hommes, nous en avons vu 2,000 à peine passer aux Autrichiens.

M. Sereni. Notre défense n'est pas la guerre, elle est la ligue. Notre salut consiste à chasser de l'Italie, de toute l'Italie, les Autrichiens. Il y a invasion des barbares menaçant la patrie.

M. Montanari. La majorité de l'Assemblée pense avec le peuple que la patrie est véritablement en danger et qu'à des maux extraordinaires il faut opposer des remèdes extraordinaires. Je crois donc que comme à Bologne, etc, il devrait être formé un comité de guerre qui, aidant le ministère, soit que le cabinet actuel change, soit qu'il reste. Si je voulais vous exposer, bien des choses qui prouvent tous les obstacles suscités au ministère de la guerre contre la marche de la guerre, je ne serais qu'exalter les esprits. Des grades ont été donnés à des officiers qui ont été les premiers à jeter les premiers à jeter l'épouvante dans les rangs des soldats; nos troupes ont manqué du nécessaire. Nous ne devons pas abandonner Charles Albert, à moins que nous ne devenions les alliés de l'Autriche. Il faut procéder immédiatement à la formation de nouveaux bataillons, à l'enrôlement des volontaires, et les expédier sur-le-champ à l'armée de Charles Albert. Le chef d'état-major, SOLASCO.

M. Campello. Le ministre de la guerre a déjà établi une commission qui s'occupe de la réorganisation de l'armée. La commission se compose de MM. Campello, président, Durando, deux généraux piémontais, Ruffini et Basolini. (Le nom de Durando paraît exister des journaux dans l'Assemblée.) M. Storbini et Mariani. Il ne convient pas de faire figurer dans une commission aussi importante, le général Durando sur lequel pèsent tant

d'accusations dont il ne s'est pas encore justifié (applaudissements dans les tribunes.)

La première partie du rapport de la commission sur l'adresse du peuple, présentée à la chambre, est lue; la commission s'occupera sur la 2^e partie du rapport. On veut y déclarer que la patrie n'est pas en danger.

Le 3^e paragraphe de la commission, rédigé dans ce sens, est rejeté.

Sur la proposition de M. Sarini et de la commission, il est adopté un article ainsi conçu:

Attendu que la patrie est en danger, on demande les plus énergiques et les plus promptes mesures de défense par les votes constitutionnels.

M. le ministre des finances déclare que le cabinet est tout disposé à venir en aide aux besoins des provinces. (Applaudissements.)

La séance est levée.

NOUVELLES D'ALLEMAGNE.

Une correspondance de Berlin, le 24 juillet, contient ce qui suit:

La tranquillité de cette ville, est parfaite. Les soldats, musique et drapeaux, circulent dans toutes les rues, et si l'on ne voyait des gardes de corps en sentinelle, on ne se douterait pas qu'il y ait eu une révolution. La veille des rapports avec Francfort devaient différer du moment de l'arrivée de nos députés. On ne s'attendait pas à ce que la conférence de Francfort, qui en temps trop fort au maintien de la République, l'ancienne assemblée du mot, et à Francfort, on n'aurait pas de décisions, décisifs ne sauraient se faire, attendre, et je crois que cela finira par un partage de l'Allemagne, en Allemagne méridionale et septentrionale, peut-être même par quelque chose de pis encore.

On nous mande de la même ville, le 23:

« Les rapports entre Berlin et Francfort, empire de plus en plus à la semblance de Francfort, ont nos députés à Paris, comme ceux qui ont tenu des conférences de province. M. Hansemann, en particulier, est même trop irrité; il résistera aux prétentions du parlement. M. Camphausen ira en qualité de plénipotentiaire à Francfort et lâchera d'aplanir les différends. S'il n'y réussit pas, il faut s'attendre aux plus graves conséquences. MM. Mevius et Beckwith (deux députés de la province rhénane) au sein de l'Assemblée de Francfort sont maintenant les adversaires de M. de Camphausen et de M. Hansemann. L'Assemblée de Francfort et l'Autriche nous paraissent de grands embarras. »

Le ministre du commerce Milde a reçu, une députation de fabricants de soie, laquelle demandait que des mesures fussent prises pour protéger les droits sur les soieries françaises, comme représailles des mesures adoptées par le gouvernement français touchant le commerce des soies. Le ministre a déclaré à la députation qu'il avait déjà fait des démarches à ce sujet.

Suivant la Gazette de Hanovre, le ministère de l'empire a été complété comme suit: ministre des finances, M. Mathy; ministre du commerce, le sénateur Duckwitz, il ne manque plus que la nomination du ministre des affaires étrangères, laquelle de même que celle des ambassadeurs aux diètes du Rhin, n'est pas encore faite. On a été nommé sous-secrétaires d'état: M. de Gager, au ministère des affaires étrangères; Bassermann, au ministère de l'intérieur; M. de Mevius, au ministère de l'intérieur; M. de Mevius, au ministère des finances; Robert Mehl (professeur à Heidelberg), au ministère de la justice; le général Brandt (de Prusse), au ministère de la guerre.

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE D'AUTRICHE.

Dans la séance du 26 juillet, il a été donné lecture d'une adresse du comité de sûreté de Vienne qui s'attache à démontrer la nécessité d'une sanction d'autorité, et d'indiquer les membres de la garde nationale qui ont demandé la sanction de l'Assemblée. (Renvoi à la commission des pétitions.)

La parole est à M. Rudlich pour développer une motion tendant à l'abolition de l'état de sujétion, et de tous les privilèges et devoirs qui s'y rattachent, sauf à l'Assemblée de déterminer les indemnités qui pourraient être accordées aux ayant-droit.

M. Rudlich. Les lois contre la liberté individuelle, qui existent en Autriche, et qui sont indignes d'un peuple libre. Il trouve une grande anomalie entre l'existence de ces lois et celle de l'Assemblée du peuple souverain, dans laquelle on voit des seigneurs à côté de ceux qui n'ont point de seigneurs. Il veut que l'Assemblée reprenne la tâche commencée par l'empereur Joseph, et qu'elle déclare immédiatement l'abolition de ces lois, qu'on prononce l'égalité des classes, pour que la liberté, que la grande partie de la population de l'empire s'est déjà donnée, ait un caractère de légalité.

Des applaudissements unanimes accueillent cette motion qui est renvoyée à une commission, à laquelle prennent part MM. Rudlich, Sabel et Meier. Elle sera discutée dans trois jours.

M. de Mevius annonce que plusieurs députés des provinces rhénanes ont écrit au ministre sur les affaires de la Moldavie.

M. de Mevius. Le ministre sur les affaires de la Moldavie, a répondu qu'il n'y avait rien de changé, et qu'il n'y avait rien de changé, et qu'il n'y avait rien de changé.

M. de Mevius. Le ministre sur les affaires de la Moldavie, a répondu qu'il n'y avait rien de changé, et qu'il n'y avait rien de changé.

M. de Mevius. Le ministre sur les affaires de la Moldavie, a répondu qu'il n'y avait rien de changé, et qu'il n'y avait rien de changé.

M. de Mevius. Le ministre sur les affaires de la Moldavie, a répondu qu'il n'y avait rien de changé, et qu'il n'y avait rien de changé.

M. de Mevius. Le ministre sur les affaires de la Moldavie, a répondu qu'il n'y avait rien de changé, et qu'il n'y avait rien de changé.

M. de Mevius. Le ministre sur les affaires de la Moldavie, a répondu qu'il n'y avait rien de changé, et qu'il n'y avait rien de changé.

M. de Mevius. Le ministre sur les affaires de la Moldavie, a répondu qu'il n'y avait rien de changé, et qu'il n'y avait rien de changé.

M. de Mevius. Le ministre sur les affaires de la Moldavie, a répondu qu'il n'y avait rien de changé, et qu'il n'y avait rien de changé.

M. de Mevius. Le ministre sur les affaires de la Moldavie, a répondu qu'il n'y avait rien de changé, et qu'il n'y avait rien de changé.

M. de Mevius. Le ministre sur les affaires de la Moldavie, a répondu qu'il n'y avait rien de changé, et qu'il n'y avait rien de changé.

une contribution de cinquante, qu'à 45 millions. Depuis, après un plus grand effort, on a pu juger qu'il était impossible de réaliser 40 millions de ce revenu, ce qui, dans la proportion du cinquième, devait donner 25 millions. Portez la proportion à un tiers, et ce serait un produit de 41 ou 42 millions.

Les rentes sur l'Etat en 5, 4 1/2, 4, 3 p. s'élevaient à un total de 242 millions, dont il faut déduire 68 millions payés par amortissement, ce qui laisse une somme totale de 174 millions. Si maintenant on ajoute les autres, soit à des établissements publics, soit à des particuliers, on arrive à un total de 174 millions, ce qui est le tiers de ce qu'on avait demandé.

Quant aux actions industrielles, le dénombrement n'en est pas facile à faire. Le produit existait complètement détruit, aujourd'hui. Mais les documents récents feraient supposer que les chemins de fer, d'ici à quelques années, pourraient donner de 30 à 40 millions aux actionnaires. Je doute que les canaux, les mines, les compagnies d'assurances produisent 20 millions. C'est donc une exagération que de porter à 60 millions le produit total des actions dites industrielles. Le tiers serait de 20 millions.

Ainsi, en additionnant ces revenus de diverses sources, on aurait :

| | |
|------------------------------|---------------|
| Pour loyers et fermages. | 200 millions. |
| Pour créances hypothécaires. | 50 |
| Pour rentes sur l'Etat. | 50 |
| Pour actions industrielles. | 20 |
| Total. | 320 |

Je reconnais, tout le premier, que ces calculs ne peuvent être approximatifs; mais j'ai cru qu'il était possible, de la vérité, de donner une idée de ce qu'il y avait de possible, de la vérité, dans ce projet. On ne peut pas dire que ce projet soit impossible, car il y a des exemples de ce genre, et on ne peut pas dire qu'il soit impossible, car il y a des exemples de ce genre.

On ne peut pas dire que ce projet soit impossible, car il y a des exemples de ce genre, et on ne peut pas dire qu'il soit impossible, car il y a des exemples de ce genre.

On ne peut pas dire que ce projet soit impossible, car il y a des exemples de ce genre, et on ne peut pas dire qu'il soit impossible, car il y a des exemples de ce genre.

Je ne dis rien de la convenance qu'il y aurait à rappeler maintenant les rentes d'une dette que l'on ne peut pas payer, mais du moment où vous êtes obligés de vivre de votre crédit.

Dans ces gigantesques remaniements de la société, on ne s'arrête pas à de telles considérations. Je n'envisage que l'ensemble, et vous pouvez apprécier d'un seul coup d'oeil ce système de crédit réciproque et d'impôt nouveau, devant tout servir à la fois. Aussi, messieurs, votre comité des finances n'a-t-il pas pu au sérieux une telle conception et s'il m'a prescrit de vous l'exposer avec quelque détail, ce qui semble donner à un tel projet plus d'importance qu'il n'en a, c'est pour vous montrer avec quelle précision de calcul certains réformateurs conçoivent et arrêtent leurs systèmes.

Du reste, votre comité des finances prend ce projet pour ce qu'il est. A ses yeux, ce n'est ni un système de crédit, ni un impôt nouveau tendant à créer de nouvelles ressources, c'est tout simplement, comme le premier jour de la révolution, un système de crédit réciproque et d'impôt nouveau, devant tout servir à la fois. Aussi, messieurs, votre comité des finances n'a-t-il pas pu au sérieux une telle conception et s'il m'a prescrit de vous l'exposer avec quelque détail, ce qui semble donner à un tel projet plus d'importance qu'il n'en a, c'est pour vous montrer avec quelle précision de calcul certains réformateurs conçoivent et arrêtent leurs systèmes.

On a trouvé pour tous ceux qui doivent ces fermages, ces loyers, ces intérêts, un moyen de ne pas les payer. Dénoncez votre dette, leur a-t-on dit, et on vous en remettra le tiers, et ce tiers sera moitié pour vous, moitié pour l'Etat, auquel il servira à détruire une foule d'impôts odieux. On a espéré mettre ainsi pour soi les fermiers, les locataires, les débiteurs; on a espéré mettre pour soi les cultivateurs, les patentables que l'impôt des 45 centimes écrase, et même les héritiers plus aisés que l'impôt progressif sur les successions a profondément inquiétés.

On ne pouvait pas, nous le reconnaissons, mieux appeler à soi les masses passionnées, et plus habilement armer la propriété contre elle-même. L'intention, nous le reconnaissons, est nouvelle; elle suppose une certaine fermeté d'esprit, dont, à notre avis, il n'y a pas fort à s'honorer; et, à cet égard, le projet, de puéril qu'il était sous le rapport financier, devient, sous un autre rapport, d'une habileté même, mais en même temps digne d'une éclatante réprobation. C'est cette réprobation dont votre comité des finances m'a chargé d'exprimer l'opinion.

Mais que, dans leurs méditations chagrines et solitaires, certains esprits osent, dans les temps de guerre civile comme les nôtres, ou les idées fausses font monter les bras criminels, osent se servir de leurs erreurs comme d'un moyen de réprobation pour soulever la multitude égarée, alors, c'est un devoir, tout en respectant la liberté chez ceux qui en usent si mal, de leur fermer la fenêtre avec tout l'éclat d'un jugement national.

La commission d'initiative de votre comité des finances dans le rapport qu'il m'a chargé de vous présenter, j'espère que, dans l'intérêt de la société, a profondément ébranlé, l'Assemblée nationale voudra bien s'y associer.

PARTIE COMMERCIALE.

MARCHÉS.

AMSTERDAM, 1er Août. — Etat des existences de blé et autres céréales en première main, à Amsterdam, au 1er août 1848:

| | | | | | |
|---------------------------------|------|------|------|-----|------|
| Exist. 1er juillet 1848 | 3104 | 1405 | 1073 | 356 | 3685 |
| Import. pendant ce mois. | 201 | — | — | — | 1478 |
| Vendu dans le 1er et 2e mois. | 331 | — | — | 32 | 2701 |
| Approvisionnement, au 1er août. | 7974 | 1405 | 1073 | 324 | 6862 |

Et au 1er août 1847:

| | | | | | |
|-----------------------------|------|------|------|----|-------|
| Exist. au 1er juillet 1847. | 1753 | 1665 | 1391 | 14 | 10461 |
| Import. pendant ce mois. | 1838 | — | — | — | — |
| Vendu pendant le mois. | 3 96 | 1665 | 1391 | 14 | 10461 |
| Exist. au 1er août 1847. | 3426 | 1665 | 1391 | 14 | 7193 |

Les importations de grains pendant le mois de juillet consistaient en : froment 337 Lasts, seigle 613 L., sarrasin 126 L., orge 14 L., Pâtes et fèves 27 L., graines de lin 367 L., grains de colza et de navette 5 L.

Outre la vente de 65 lots de café Java par la Soc. de Comm. il a de nouveau été réalisé 21 lots aux prix d'estimation. De sorte qu'il reste encore 190,000 balles retirées de la vente de printemps.

La Soc. de Comm. a annoncé en vente vers le 14 août par inscription 6403 casks de Java provenant d'importations directes.

ROTTERDAM, 31 JUILLET. — Il n'y a eu aucun changement dans les prix du lin, la dernière importation du marché de ce jour a toujours été achetée par les acheteurs.

VENTES PUBLIQUES ANNONCÉES.

A AMSTERDAM.

7 Août. La frégate *Sophia Maria*, et quelques actions de différentes Sociétés d'armateurs.

15 > Une partie fanons de balaine.

17 > 31/1, 43, 2, 64/4, 8/3, 53 bar. vin de Xérès, 18/4, (140) 3 bar. de vin d'Alicante, de Paxariti, de Pedro Ximenes, de Muldera, de Muscadelle et de Tipliglia.

A ROTTERDAM.

3 Août. 4000 bott. vins rouge et blanc.

11 > 39 caisses Indigo de Java.

15 > 109 barr. de Garance.

GRAINS, GRAINES, HUILES ET SPIRITUEUX.

AMSTERDAM, 31 JUILLET. — Froment, en consommation aussi bien qu'en spéculation, affaires assez animées, aux derniers prix. En outre: 125 1/2 de St-Petersb. fl. 183, idem en consomm. 127 1/2 ord. de Cuba (moindre avec l'impôt) fl. 290; 128 1/2 Blaud Pol. fl. 342; 127 1/2 idem fl. 290, fl. 292; 128 1/2 idem fl. 297; 131 1/2 de Rostoc, fl. 275; 130 1/2 de Odessa, fl. 245; 128 1/2 de Roux de Silésie fl. 265; 134 1/2 de Clève, haut pays, fl. 275; 133 1/2 de Guelde, meilleurs qual. fl. 363; 128 1/2 de Roux de l'Or-Frise, fl. 290; 128 1/2 de Groningue, fl. 240; 127 1/2 de la Frise, fl. 240; 126 1/2 idem bleuâtre, fl. 235; 127 1/2 de la Zélande, fl. 255; 132 1/2 de Cuba, fl. 228.

Sauces bien sec-donné, bien à d'autres importantes affaires en spéculation et en gros, les autres sortes, seulement en consommation aux derniers prix, 116, 117, 118 1/2 de St-Petersbourg, fl. 146, fl. 148, fl. 150; 118 1/2 d'Odessa, fl. 160; 126, 127 1/2 de Rostoc, fl. 170, fl. 172; 118 1/2 canais, fl. 133; 120 1/2 de la colonie de Groningue, fl. 155.

Orge, 114 1/2 de Mecklebourg, fl. 170; 106 1/2 de Nassau-Dietz, fl. 150 suranné d'hiver de la Zélande, fl. 114.

AVOINE: 82 1/2 fl. 100.

SARRAZIN: 120 1/2 de Nykerk, fl. 178; 117 1/2 d'Orst-Frise, fl. 154.

GRAINES DE COLZA: en baisse de 1/2 L., des polders 52 L., de la Zélande et d'Orst-Frise 54 L., de Sticht et Retuw, 52 L. sur 9 bar. d'hiver de suite, 58 L. à l'export, en août, 58 L. Sept. (oct. 58 1/2 L. Avril 60 L.).

GRAINES DE LIN: 110 1/2 de St-Petersb. Morch. fl. 245.

HUILES DE NAVETTE: par 50 L. en consommation, 114 1/2; en spéculation, 114 1/2.

ROTTERDAM, 31 JUILLET. — Froment: L'approvisionnement du nouveau blé de la Zélande, des Flandres, d'Orst-Frise et de Flackee, est minime et par suite de nouvelles commandes pour compte de maisons angl. les prix sont, comparés à ceux du dernier marché, de 50 cents plus élevés, auxquels l'approvisionnement du marché s'écoula assez promptement; qualité supérieure et bonne, fl. 8 30, fl. 8 50, moyenne de fl. 7 90 à fl. 8 20; qual. moindre de fl. 7 30 à fl. 7 80, par razière. Polonais, affaires. Les qualités rouges dans les bas prix, pour l'exportation, trouvent des acheteurs; les meilleures qual. en consommation, en hausse peu demandées, 164 1/2 de Clève haut pays, suivant qual. fl. 295; fl. 292 1/2; fl. 290; 162 1/2 idem, fl. 283, fl. 285; 161 1/2 idem, fl. 280; 161 1/2 de Clève, fl. 270, fl. 275; 160 1/2 idem, fl. 265, fl. 270; 159 1/2 idem, fl. 260; 160 1/2 idem, fl. 265, fl. 270; 156 1/2 idem, fl. 250; 163 1/2 de Cuba, fl. 278.

SEIGLE: Du nouveau de la Zélande et des Flandres il y avait plusieurs parties au marché dont les qualités étaient assez satisfaisantes; les meilleures, bonnes, bien séchées, de fl. 5 60 à fl. 5 80; qual. moins séchées, de fl. 5 30 à fl. 5 50. Supérieur, fort peu au marché, et se tient fort bien son dernier prix; la meilleure qual. de la Zélande et des Flandres, de fl. 5 30 à fl. 5 50; moindre qual. et d'Orst-Frise, de fl. 4 80 à fl. 5 20 par razière. Les autres espèces, négligées: 153 1/2 de l'Orst-Frise, fl. 180; 150 1/2 de G. Brabant, fl. 170; 152 1/2 de Rostoc, fl. 180; 150 1/2 de Roux, fl. 165; 145 1/2 de l'Orst-Frise, fl. 165.

Orge: L'approvisionnement du nouveau de la Zélande et de Flackee est assez considérable, les prix ont baissé de 50 cents, par suite de la présence d'un grand nombre d'acheteurs. La meilleure qual. fl. 4 30, fl. 4 40, fl. 4 50, qual. moindre, fl. 4, fl. 4 20; suranné également recherché, celui d'hiver 40 c. de plus, idem 30 c. en hausse, les deux espèces, de fl. 3 60 à fl. 3 80 par razière. D'autres sortes 131 1/2 danois fin, à l'Orst-Frise, fl. 148, fait.

AVOINE: Se maintient à ses prix de Zélande et d'Orst-Frise, cours de fl. 2 60 à fl. 3 30, idem long, de fl. 2 20 à fl. 2 70. Les autres espèces négligées.

SARRAZIN: Se traite sur ses prix du dernier marché, 140 1/2 de l'Orst-Frise, Sept. fl. 192, fl. 185, fl. 190. d'Orst-Frise, Vens. fl. 166.

GRAINES DE COLZA: L'approvisionnement est d'environ 500 lasts, se traite en baisse, par le petit nombre d'acheteurs. Qual. sup. d'Orst-Frise, en sacs, 54 L.; idem de Zélande et des Flandres 53 1/2 L. 54, 54 3/4 L.; moindre qual. et de Flackee, de 50 à 52 1/2 L. Des polders, de 49 à 51 L.

SCHIEDAM, 31 JUILLET. — Les prix de blé, de seigle, d'avoine, de sarrasin, par bar. Nérl. sans impôt, de 19 25, sans impôt.

LONDRES, Samedi, 29 JUILLET. — Les exportations de métaux précieux du port de Londres se sont élevées la semaine dernière à 2,000,000 liv. st. et 440,000 onces d'argent.

AMSTERDAM, Lundi, 31 JUILLET. — Les intégrales, qui ont donné lieu à des affaires très actives, se sont établis de leur baisse d'hier. Dans les autres fonds hollandais les transactions étaient de peu d'importance.

Les fonds russes, espagnols et portugais se sont maintenus. Les autrichiens plus en faveur avec quelques affaires.

ROTTERDAM, Lundi, 31 JUILLET. — Des fonds hollandais, les intégrales, qui ont donné lieu à quelques affaires, trouvent un placement en hausse. Des fonds étrangers, les mets, avec 2 1/2 p. c. étaient également plus en faveur. Dans les fonds espagnols et autres fonds étrangers les affaires étaient très insignifiantes.

LONDRES, Samedi, 29 JUILLET. — Les exportations de métaux précieux du port de Londres se sont élevées la semaine dernière à 2,000,000 liv. st. et 440,000 onces d'argent.

Les fonds ont été calmes en l'absence de nouvelles décisions d'Irlande. Les fonds anglais ont eu plus de fermeté.

Les courbes ont fait 86 3/8, 1 1/2, 5/8 au comptant, et 86 1/4, 1 1/8, 1/2, 3/4 en compte. Bons de l'échiquier, échéance le 31, 30, 33, 36, 39, 42, 45, 48, 51, 54, 57, 60, 63, 66, 69, 72, 75, 78, 81, 84, 87, 90, 93, 96, 99, 102, 105, 108, 111, 114, 117, 120, 123, 126, 129, 132, 135, 138, 141, 144, 147, 150, 153, 156, 159, 162, 165, 168, 171, 174, 177, 180, 183, 186, 189, 192, 195, 198, 201, 204, 207, 210, 213, 216, 219, 222, 225, 228, 231, 234, 237, 240, 243, 246, 249, 252, 255, 258, 261, 264, 267, 270, 273, 276, 279, 282, 285, 288, 291, 294, 297, 300, 303, 306, 309, 312, 315, 318, 321, 324, 327, 330, 333, 336, 339, 342, 345, 348, 351, 354, 357, 360, 363, 366, 369, 372, 375, 378, 381, 384, 387, 390, 393, 396, 399, 402, 405, 408, 411, 414, 417, 420, 423, 426, 429, 432, 435, 438, 441, 444, 447, 450, 453, 456, 459, 462, 465, 468, 471, 474, 477, 480, 483, 486, 489, 492, 495, 498, 501, 504, 507, 510, 513, 516, 519, 522, 525, 528, 531, 534, 537, 540, 543, 546, 549, 552, 555, 558, 561, 564, 567, 570, 573, 576, 579, 582, 585, 588, 591, 594, 597, 600, 603, 606, 609, 612, 615, 618, 621, 624, 627, 630, 633, 636, 639, 642, 645, 648, 651, 654, 657, 660, 663, 666, 669, 672, 675, 678, 681, 684, 687, 690, 693, 696, 699, 702, 705, 708, 711, 714, 717, 720, 723, 726, 729, 732, 735, 738, 741, 744, 747, 750, 753, 756, 759, 762, 765, 768, 771, 774, 777, 780, 783, 786, 789, 792, 795, 798, 801, 804, 807, 810, 813, 816, 819, 822, 825, 828, 831, 834, 837, 840, 843, 846, 849, 852, 855, 858, 861, 864, 867, 870, 873, 876, 879, 882, 885, 888, 891, 894, 897, 900, 903, 906, 909, 912, 915, 918, 921, 924, 927, 930, 933, 936, 939, 942, 945, 948, 951, 954, 957, 960, 963, 966, 969, 972, 975, 978, 981, 984, 987, 990, 993, 996, 999, 1002, 1005, 1008, 1011, 1014, 1017, 1020, 1023, 1026, 1029, 1032, 1035, 1038, 1041, 1044, 1047, 1050, 1053, 1056, 1059, 1062, 1065, 1068, 1071, 1074, 1077, 1080, 1083, 1086, 1089, 1092, 1095, 1098, 1101, 1104, 1107, 1110, 1113, 1116, 1119, 1122, 1125, 1128, 1131, 1134, 1137, 1140, 1143, 1146, 1149, 1152, 1155, 1158, 1161, 1164, 1167, 1170, 1173, 1176, 1179, 1182, 1185, 1188, 1191, 1194, 1197, 1200, 1203, 1206, 1209, 1212, 1215, 1218, 1221, 1224, 1227, 1230, 1233, 1236, 1239, 1242, 1245, 1248, 1251, 1254, 1257, 1260, 1263, 1266, 1269, 1272, 1275, 1278, 1281, 1284, 1287, 1290, 1293, 1296, 1299, 1302, 1305, 1308, 1311, 1314, 1317, 1320, 1323, 1326, 1329, 1332, 1335, 1338, 1341, 1344, 1347, 1350, 1353, 1356, 1359, 1362, 1365, 1368, 1371, 1374, 1377, 1380, 1383, 1386, 1389, 1392, 1395, 1398, 1401, 1404, 1407, 1410, 1413, 1416, 1419, 1422, 1425, 1428, 1431, 1434, 1437, 1440, 1443, 1446, 1449, 1452, 1455, 1458, 1461, 1464, 1467, 1470, 1473, 1476, 1479, 1482, 1485, 1488, 1491, 1494, 1497, 1500, 1503, 1506, 1509, 1512, 1515, 1518, 1521, 1524, 1527, 1530, 1533, 1536, 1539, 1542, 1545, 1548, 1551, 1554, 1557, 1560, 1563, 1566, 1569, 1572, 1575, 1578, 1581, 1584, 1587, 1590, 1593, 1596, 1599, 1602, 1605, 1608, 1611, 1614, 1617, 1620, 1623, 1626, 1629, 1632, 1635, 1638, 1641, 1644, 1647, 1650, 1653, 1656, 1659, 1662, 1665, 1668, 1671, 1674, 1677, 1680, 1683, 1686, 1689, 1692, 1695, 1698, 1701, 1704, 1707, 1710, 1713, 1716, 1719, 1722, 1725, 1728, 1731, 1734, 1737, 1740, 1743, 1746, 1749, 1752, 1755, 1758, 1761, 1764, 1767, 1770, 1773, 1776, 1779, 1782, 1785, 1788, 1791, 1794, 1797, 1800, 1803, 1806, 1809, 1812, 1815, 1818, 1821, 1824, 1827, 1830, 1833, 1836, 1839, 1842, 1845, 1848, 1851, 1854, 1857, 1860, 1863, 1866, 1869, 1872, 1875, 1878, 1881, 1884, 1887, 1890, 1893, 1896, 1899, 1902, 1905, 1908, 1911, 1914, 1917, 1920, 1923, 1926, 1929, 1932, 1935, 1938, 1941, 1944, 1947, 1950, 1953, 1956, 1959, 1962, 1965, 1968, 1971, 1974, 1977, 1980, 1983, 1986, 1989, 1992, 1995, 1998, 2001, 2004, 2007, 2010, 2013, 2016, 2019, 2022, 2025, 2028, 2031, 2034, 2037, 2040, 2043, 2046, 2049, 2052, 2055, 2058, 2061, 2064, 2067, 2070, 2073, 2076, 2079, 2082, 2085, 2088, 2091, 2094, 2097, 2100, 2103, 2106, 2109, 2112, 2115, 2118, 2121, 2124, 2127, 2130, 2133, 2136, 2139, 2142, 2145, 2148, 2151, 2154, 2157, 2160, 2163, 2166, 2169, 2172, 2175, 2178, 2181, 2184, 2187, 2190, 2193, 2196, 2199, 2202, 2205, 2208, 2211, 2214, 2217, 2220, 2223, 2226, 2229, 2232, 2235, 2238, 2241, 2244, 2247, 2250, 2253, 2256, 2259, 2262, 2265, 2268, 2271, 2274, 2277, 2280, 2283, 2286, 2289, 2292, 2295, 2298, 2301, 2304, 2307, 2310, 2313, 2316, 2319, 2322, 2325, 2328, 2331, 2334, 2337, 2340, 2343, 2346, 2349, 2352, 2355, 2358, 2361, 2364, 2367, 2370, 2373, 2376, 2379, 2382, 2385, 2388, 2391, 2394, 2397, 2400, 2403, 2406, 2409, 2412, 2415, 2418, 2421, 2424, 2427, 2430, 2433, 2436, 2439, 2442, 2445, 2448, 2451, 2454, 2457, 2460, 2463, 2466, 2469, 2472, 2475, 2478, 2481, 2484, 2487, 2490, 2493, 2496, 2499, 2502, 2505, 2508, 2511, 2514, 2517, 2520, 2523, 2526, 2529, 2532, 2535, 2538, 2541, 2544, 2547, 2550, 2553, 2556, 2559, 2562, 2565, 2568, 2571, 2574, 2577, 2580, 2583, 2586, 2589, 2592, 2595, 2598, 2601, 2604, 2607, 2610, 2613, 2616, 2619, 2622, 2625, 2628, 2631, 2634, 2637, 2640, 2643, 2646, 2649, 2652, 2655, 2658, 2661, 2664, 2667, 2670, 2673, 2676, 2679, 2682, 2685, 2688, 2691, 2694, 2697, 2700, 2703, 2706, 2709, 2712, 2715, 2718, 2721, 2724, 2727, 2730, 2733, 2736, 2739, 2742, 2745, 2748, 2751, 2754, 2757, 2760, 2763, 2766, 2769, 2772, 2775, 2778, 2781, 2784, 2787, 2790, 2793, 2796, 2799, 2802, 2805, 2808, 2811, 2814, 2817, 2820, 2823, 2826, 2829, 2832, 2835, 2838, 2841, 2844, 2847, 2850, 2853, 2856, 2859, 2862, 2865, 2868, 2871, 2874, 2877, 2880, 2883, 2886, 2889, 2892, 2895, 2898, 2901, 2904, 2907, 2910, 2913, 2916, 2919, 2922, 2925, 2928, 2931, 2934, 2937, 2940, 2943, 2946, 2949, 2952, 2955, 2958, 2961, 2964, 2967, 2970, 2973, 2976, 2979, 2982, 2985, 2988, 2991, 2994, 2997, 3000.

AMSTERDAM, Lundi, 31 JUILLET. — 2 heures. — Peu d'affaires. — Fonds belges 5 1/2 p. c. de 4 1/2 à 6 1/2 p. c. fait; de 3 1/2 à 5 1/2 p. c. 1/2 A; de 2 1/2 p. c. ouverte à 37 5/8 p. c. a été traitée à 37 5/8 et reste 37 9/16 A.

FONDS PUBLICS ET BULLETINS DE BOURSE.

AMSTERDAM, Lundi, 31 JUILLET. — Les intégrales, qui ont donné lieu à des affaires très actives, se sont établis de leur baisse d'hier. Dans les autres fonds hollandais les transactions étaient de peu d'importance.

Les fonds russes, espagnols et portugais se sont maintenus. Les autrichiens plus en faveur avec quelques affaires.

ROTTERDAM, Lundi, 31 JUILLET. — Des fonds hollandais, les intégrales, qui ont donné lieu à quelques affaires, trouvent un placement en hausse. Des fonds étrangers, les mets, avec 2 1/2 p. c. étaient également plus en faveur. Dans les fonds espagnols et autres fonds étrangers les affaires étaient très insignifiantes.

LONDRES, Samedi, 29 JUILLET. — Les exportations de métaux précieux du port de Londres se sont élevées la semaine dernière à 2,000,000 liv. st. et 440,000 onces d'argent.

Les fonds ont été calmes en l'absence de nouvelles décisions d'Irlande. Les fonds anglais ont eu plus de fermeté.

Les courbes ont fait 86 3/8, 1 1/2, 5/8 au comptant, et 86 1/4, 1 1/8, 1/2, 3/4 en compte. Bons de l'échiquier, échéance le 31, 30, 33, 36, 39, 42, 45, 48, 51, 54, 57, 60, 63, 66, 69, 72, 75, 78, 81, 84, 87, 90, 93, 96, 99, 102, 105, 108, 111, 114, 117, 120, 123, 126, 129, 132, 135, 138, 141, 144, 147, 150, 153, 156, 159, 162, 165, 168, 171, 174, 177, 180, 183, 186, 189, 192, 195, 198, 201, 204, 207, 210, 213, 216, 219,